

FORMAT DU JOURNAL (LxH) : **280 x 390**

CETTE PUBLICATION EST TRAITÉE ENTièrement EN NUMÉRIQUE

FORMATS	FORMAT UTILE **
JDD	LARGEUR X HAUTEUR (en mm)
PAGE	250 x 360 * Centré dans le format PP - 280 x 390
DOUBLE PAGE	530 x 360 * Centré dans le format PP - 560 x 390
Pour les petits formats, ajouter un filet autour de l'annonce	
1/2 PAGE	250 x 180
DOUBLE 1/2 PAGE	530 x 180
NEWS	148 x 240 ***
NEWS +	165 x 255
DOUBLE NEWS	326 x 240
1/3 DE PAGE	250 x 120
1/4 DE PAGE	148 x 150 ***
1/8 DE PAGE 3 COLONNES	148 x 75***
COLONNE MORRIS	97 x 360
PAVE DE UNE ou OREILLE DE UNE	51 x 75
BANDEAU DE UNE	250 x 40
BANDEAU PAGE 3	250 x 65
PAVÉ PAGE 3	97 x 105

Concerne le JDD national
pour le JDD Paris contacter Sylvie Goedert

1 col. 46 mm, 2 col. 97 mm, 3 col. 148 mm, 4 col. 199 mm, 5 col. 250 mm, 6 col. + gouttière 326 mm, 10 col. + gouttière 530 mm

* Ces formats utiles sont à livrer, montés dans un format plein papier

** Zone correspondant à la surface utilisée dans une page pour son contenu

*** D'autres formats sont possibles : merci de contacter Sylvie Goedert 01 41 34 77 19

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Les doubles pages sont à livrer en 1 fichier simple page

Les doubles 1/2 largeur et les doubles News sont à livrer en 1 seul fichier.

Vous référer aux normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ pour la presse quotidienne : <http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profil>
Ce journal est en dos plié

PUBLICITE UTILISANT UN ARGUMENT ECOLOGIQUE

Les professionnels (annonceurs, agences, médias, régies) doivent consulter l'ARPP, avant diffusion sur tous médias de toute campagne nationale ayant recours à des arguments écologiques, définis comme "toute revendication, indication ou présentation, sous quelque forme que se soit, utilisée à titre principal ou accessoire, établissant un lien entre les marques, produits services, ou actions d'un annonceur et le respect de l'environnement".

PUBLICITÉ ALIMENTAIRE

La communication publicitaire en faveur des boissons avec ajouts (sucre, sel, édulcorants...) et des produits alimentaires manufacturés doit contenir une mention à caractère sanitaire.
En pratique, chaque publicité doit être assortie d'une mention sanitaire, au choix de l'annonceur :

"Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour"
"Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière"
"Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé"
"Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas"
Cette information sanitaire devra obligatoirement être complétée par la mention de l'adresse www.mangerbouger.fr

Messages diffusés dans les médias destinés aux enfants : L'annonceur peut adapter les mentions du cadre général en utilisant le tutoiement ou choisir l'une des mentions suivantes :

"Pour bien grandir, mange au moins 5 fruits et légumes par jour"
"Pour être en forme, dépense toi bien"
"Pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé"
"Pour être en forme, évite de grignoter dans la journée"

PUBLICITÉ ALCOOL

La communication publicitaire en faveur des boissons alcoolisées doivent en outre être assortie d'un message à caractère sanitaire ("L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération") exclusivement à l'horizontale, en caractère gras et d'une couleur distincte du fond de la publicité, de taille minimum égale au centième de la somme hauteur/largeur de l'annonce considérée (adaptation possible pour des raisons de lisibilité liées à la dimension du support), et enfin avec un décalage avec le bord de l'annonce d'au minimum deux fois la hauteur des lettres.

Toute opération de parrainage est interdite lorsqu'elle a pour objet ou pour effet la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur d'une boisson alcoolisée.

Pour de plus amples informations, consultez les textes de lois dans leur intégralité : le Bureau de Vérification de la Publicité a pour mission d'instaurer une déontologie de la publicité et de veiller à l'éthique de la publicité. Pour de plus amples informations consultez le site : www.arpp-pub.org

LES PUBLI-REDACTIONNEL

Les mentions obligatoires sont PUBLICITE OU COMMUNIQUÉ en C.12 Bold

Soumettre votre création à la régie 2 semaines avant parution.

TEXTE REDIGÉ EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Toutes les mentions écrites en langue étrangère doivent être traduites en français. En application des lois du 31 décembre 1975 et 4 août 1994 relatives à l'emploi de la langue française.

DÉLAI DE REMISE DU MATÉRIEL : **1 SEMAINE AVANT PARUTION**
DÉLAI DE CONSERVATION 6 MOIS. LES DOCUMENTS NON RÉCLAMÉS DANS CES DÉLAIS SERONT DETRUITS.

CONTACT		
ADRESSE LIVRAISON FICHIERS :	ADRESSE LIVRAISON EPREUVES :	CONTACT :
www.portailpresse.lagardere-pub.com	LAGARDÈRE PUBLICITÉ	Contact : Sylvie GOEDERT
Login : portailpresse	10 rue Thierry Le Luron	Tél : 33 1 41 34 77 19
Mot de passe : Controle13	Immeuble Omega C	Mail : sylvie.goedert@lagardere-pub.com
Vous référer aux normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ pour la presse magazine :	92300 LEVALLOIS PERRET	Contact 2 : -
http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profil		Tél 2 : -
		Mail 2 : -

Merci de faire suivre les normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ à votre agence technique ou photographeur

Lagardère Publicité a adopté les normes recommandées par la commission technique de la SPM : <http://www.pressemagazine.com/documentation-technique/>

Siège social : 10, rue Thierry Le Luron - 92592 Levallois-Perret Cedex - www.lagardere-pub.com - Rseaux Sociaux : LAGARDERE PUB

FINAL SIZE OF THE NEWSPAPER (WxL) : **280 x 390**

THIS PUBLICATION IS ONLY DIGITALLY PROCESSED

SIZES	TYPE AREA
JDD	Width X Length (mm)
PAGE	250 X 360* centred in the trim size 280 x 390
DOUBLE PAGE	530 x 360* centred in the trim size 560 x 390
For formats less than a page, add an hairline rule around the ad	
1/2 PAGE	250 x 180
DOUBLE 1/2 PAGE	530 x 180
PAGE NEWS	148 x 240 ***
NEWS+	165 x 255
DOUBLE PAGE NEWS	326 x 240
1/3 PAGE	250 x 120
1/4 PAGE	148 x 150 ***
1/8 PAGE 3 COLUMNS	148 x 75***
MORRIS COLUMN	97 x 360
COVER BLOCK or COVER RIGHT OF HEADLINE	51 x 75
BANNER STRIP	250 x 40
COVER BANNER STRIP PAGE 3	250 x 65
BLOCK PAGE 3	97 x 105

it concerns the national JDD.
JDD for Paris contact Sylvie Goedert

1 col. 46 mm, 2 col. 97 mm, 3 col. 148 mm, 4 col. 199 mm, 5 col. 250 mm, 6 col. + gutter 326 mm, 10 col. + gutter 530 mm.

*These type areas must be sent, centred in the trim size.

** Area used for editorial content formats are

MECHANICAL DATA :

double pages must be sent as 1 separate page
double half width pages and double News must be sent in a single file

Refer to enclosed LAGARDÈRE PUBLICITÉ's digital ad exchange standards : <http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profilis>

ADVERTISING WITH AN ENVIRONMENTAL SUBJECT

The specialists (including advertisers, agencies, the Media, media owners) must consult the ARPP before any broadcasting on all forms of media for any domestic campaign, having recourse to the environmental subjects, defined as "any claim, indication or presentation, under whatever form it may be, that establishes a link between the brands, applicability of the products, or actions of the advertiser and respect of the environment, whether employed by principal or secondary means."

FOOD ADVERTISING

Advertisements which promote drinks with additives (sugar, salt, artificial sweetener...) and manufactured food products must contain a health warning. For practical purposes, every advert must be matched to a health notice, elected by the advertiser :

"Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour"
"Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière"
"Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé"
"Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas"
It is compulsory that this health information is accompanied with the following address : www.mangerbouger.fr

Messages broadcast in the Media intended for the children: The advertiser is entitled to adapt the information contained in the standard notice by adopting a more familiar tone / choosing from the following notices :

"Pour bien grandir, mange au moins 5 fruits et légumes par jour"
"Pour être en forme dépense toi bien"
"Pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé"
"Pour être en forme, évite de grignoter dans la journée"

MATERIAL DEADLINE :

1 WEEK PRIOR TO ON SALE DATE

CONSERVATION PERIOD IS 6 MONTHS. DOCUMENTS NOT CLAIMED FOR DURING THIS PERIOD WILL BE DESTROYED.

CONTACT		
DELIVERY ADDRESS :	DELIVERY ADDRESS :	TO :
www.portailpresse.lagardere-pub.com Login : portailpresse Mot de passe : Controle13 Vous référer au normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ pour la presse magazine : http://www.lagardere-pub.com/presse/technique/normes-et-profilis	LAGARDÈRE PUBLICITÉ 10 rue Thierry Le Luron Immeuble Omega C 92300 LEVALLOIS PERRET	To : Sylvie GOEDERT Phone : 33 1 41 34 77 19 Mail : sylvie.goedert@lagardere-pub.com To 2 : - Phone 2 : - Mail 2 : -

We would be grateful if you forward the technical specifications that LAGARDÈRE PUBLICITÉ has given, onto your agency or photoengraver

Lagardère Publicité has adopted the specifications recommended by the SPM technical board : <http://www.pressemagazine.com/documentation-technique/>

Siège social : 10, rue Thierry Le Luron - 92538 Levallois Perret Cedex - www.lagardere-pub.com - Réseaux Sociaux : LAGARDÈRE PUB